



p.13

## Activités jeunesse

**Nouveauté**  
**Futuroscope et Puy du Fou**  
Séjour au printemps pour les 7/12 ans avec 2 fois plus de sensations !



p.14

## Activités famille

**Nouveauté**  
**Séjour au chalet Pierre Semard**  
Semaine au cœur d'un authentique village savoyard et du massif du Mont Blanc.



p.17

## Activités famille

**Nouveauté**  
**Journée à Bourges**  
À la découverte d'une ville d'art et d'histoire.

# le courrier du CER

Bulletin d'information des cheminots du CER Paris-Nord • N° 22 • Novembre 2017

## TRANSFERT DE SALARIÉS : PRIVATISÉS OU LICENCIÉS





# Édito

## Cher(e)s collègues

Depuis son élection, le président Macron, avec son gouvernement, démontre bien que la politique qu'il entend mener durant son mandat sera à l'identique de celle de ces prédécesseurs.

Les mêmes recettes donnant les mêmes résultats, il devient nécessaire de rompre avec ces politiques austéritaires favorisant un patronat qui ne cesse d'augmenter ses profits au détriment des salariés et des populations.

Le passage en force par ordonnances pour réformer le Code du travail est identique à l'utilisation du 49-3 par le gouvernement Hollande. Celles-ci prévoient, entre autres, la remise en cause du contrat de travail, la priorisation des accords d'entreprise sur les accords de branche (convention collective) et sur le Code du travail (inversion de la hiérarchie des normes et privation du principe de faveur), mais, également, la suppression des instances représentatives du personnel (CE, DP, CHSCT), pour laisser place à une commission économique et sociale allégée des nombreuses prérogatives aujourd'hui encore attribuées à nos IRP.

Il faut surtout comprendre que les ordonnances permettraient au patronat de recourir à une mobilité géographique ou fonctionnelle imposée, un allongement de la durée de travail (fin des 35 heures), ainsi qu'une réduction de la rémunération des salariés. Ces modifications s'imposeraient à votre contrat de travail, vous ne pourriez donc plus refuser les conditions qu'imposerait le patron faute de quoi, vous seriez licencié de droit y compris les cheminots du cadre permanent.

Pour ce qui est des IRP, cette modification recherche un double effet : éloigner les représentants du personnel des salariés mais aussi réduire les moyens d'action en faveur de la condition des salariés.

Ces modifications profondes des droits individuels et collectifs concernent bel et bien les cheminots, comme en témoigne le champ d'application de ces ordonnances (voir encadré).

Liée à la réduction de droits qu'organiseraient les ordonnances Macron, la proposition de loi de deux sénateurs, dont Monsieur Maurey siégeant au conseil de surveillance du GPF SNCF (plus haute instance du Groupe public ferroviaire), prône, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du transport de voyageurs, le transfert des contrats de travail des cheminots dans une entreprise privée avec menace de licenciement pour celles et ceux qui refuseraient.

La direction de l'entreprise prévoit, utilisant l'ouverture à la concurrence comme alibi, une nouvelle réduction des effectifs en 2018.

En faisant des effectifs et des salaires une variable d'ajustement de la masse salariale, la direction porte atteinte non seulement aux conditions de vie et de travail des cheminots, mais également à la qualité du service rendu aux usagers et à la sécurité ferroviaire. La baisse des moyens des CE que cela implique est une autre conséquence que la direction juge comme un objectif à atteindre.

Dans sa frénésie, voulant atteindre coûte que coûte ses objectifs, la direction accélère la mise en œuvre des transformations qu'elle veut engager sans s'acquitter de ses obligations légales à l'égard des représentants du personnel, des CHSCT mais également du CER en matière d'information et/ou de consultation de ces instances. Les réunions des délégués du personnel se sont transformées en chambres d'enregistrement présidées par les RRH<sup>1</sup> en lieu et place des décideurs (DET<sup>2</sup>). L'absence de DET empêche la résolution des problématiques néfastes rencontrées par les cheminots.

Les cheminots doivent s'inviter dans ces « débats » et refuser que soient bradés leur métier, leurs conditions de travail, leur entreprise de service public et, par extension, leur avenir !

Les ordonnances Macron, la remise en cause du service public SNCF qui s'est accélérée depuis l'adoption de la réforme du ferroviaire de 2014 avec le gel des salaires, les réorganisations métier, l'abaissement de nos conditions sociales et de travail, les suppressions de postes, répondent à une politique austéritaire conduisant à une asphyxie économique et un accroissement des inégalités !

Les CE ayant pour rôle premier un regard sur les choix économiques de l'entreprise, les élus sont pleinement dans leurs prérogatives lorsqu'ils traitent ces sujets. De la même façon, les CE étant une représentation des cheminots, ces derniers ont la possibilité de s'emparer de ces éléments pour en comprendre les conséquences et les combattre s'ils sont nocifs !

Dans ce nouveau numéro du *Courrier du CER Mobilités de Paris-Nord*, vous trouverez un article sur le transfert du personnel SNCF, écrit par le président de la Commission économique du CER Mobilités de Paris-Nord, ainsi que l'ensemble des activités sociales et culturelles proposées pour le premier semestre 2018.

Sébastien Martinez,  
président des activités sociales.

### CHAMP D'APPLICATION DES ORDONNANCES

« Article L. 2311-1 Les dispositions du présent titre sont applicables aux employeurs de droit privé ainsi qu'à leurs salariés.

Elles sont également applicables :

- 1° Aux établissements publics à caractère industriel et commercial ;
- 2° Aux établissements publics à caractère administratif lorsqu'ils emploient du personnel dans les conditions du droit privé. »

1 RRH : responsable des ressources humaines.

2 DET : directeur d'établissement.

# Une expertise sur la sous-traitance



© Agence MDB

La direction de l'entreprise fait de plus en plus recours à des entreprises sous-traitantes pour la réalisation des travaux de l'équipement.

C'est pourquoi les élu-es du Comité d'établissement Maintenance et Travaux (CE M & T) ont voté, à l'unanimité, une expertise pour évaluer l'impact que cela génère sur le quotidien des cheminots-es.

Les interpellations et les réflexions de l'ensemble des cheminot-es, tous collègues confondus, sont légion : « *perte de notre savoir-faire* », « *les entreprises privées coûtent plus cher* », « *il y a trop d'erreurs et d'écarts de sécurité des entreprises privées* », « *Il n'y a que des intérimaires dans les boîtes privées* », « *elles font ce qu'elles veulent sur les chantiers* », « *elles rendent les travaux toujours en retard* », « *nous repassons toujours derrière pour finir les travaux* », etc.

Dans le contexte que nous connaissons, il est difficile de vérifier le vrai coût financier pour SNCF Réseau de ces travaux sous-traités car la direction ne fournit pas aux représentants du personnel des dossiers complets de ce que coûtent réellement les travaux externalisés.

Nous pouvons, en toute légitimité, nous poser deux questions :

- Ne serait-il pas plus opportun que le travail nous soit rendu et qu'il soit effectué par les cheminots-es de SNCF Réseau ?
- Si ces travaux et charges de travail externalisés coûtent plus cher pour SNCF Réseau, pourquoi l'entreprise continue-t-elle sur cette voie et que recherche-t-elle comme finalité ?

Cette étude viendra nous apporter des précisions et éclairages sur la vraie place des entreprises privées, les véritables montants payés aux sous-traitants, la réelle qualité du travail rendu et la stratégie de SNCF Réseau. Elle étudiera la pertinence de réinternaliser les charges de travail de l'équipement à SNCF Réseau.

Le CE réalisera également des supports de communication à la fois sous format numérique avec des vidéos courtes et sous format papier avec l'élaboration de fascicules.

Les prérogatives des élus du CE M & T sont de garantir nos métiers, nos emplois, nos conditions de travail. Nous tenons à apporter ainsi la meilleure réponse au besoin du service public de transport de marchandises et de voyageurs.

Pour suivre l'avancement de cette étude et prendre connaissance des cinq étapes de sa restitution, rendez-vous sur le nouveau site internet du CE M & T.



[www.ce-mt.fr](http://www.ce-mt.fr)

# Le transfert des personnels

La loi d'août 2014 portant réforme du système ferroviaire a divisé l'entreprise historique SNCF en trois entreprises distinctes (SNCF Mobilités, SNCF Réseau et SNCF Épic de tête) au sein d'un même groupe, le Groupe public ferroviaire (GPF).

Outre les difficultés de fonctionnement entre Épic différents que cela induit, cette loi établit les prémisses d'un éclatement plus large voulu par les pouvoirs politiques et certains de nos dirigeants.

Le 4<sup>e</sup> paquet ferroviaire de décembre 2016, adopté au niveau européen, vise à finaliser l'ouverture à la concurrence des marchés domestiques ferroviaires de l'Union européenne.

Il ouvre à la concurrence les services commerciaux de transport ferroviaire de voyageurs et rend obligatoire l'attribution après appel d'offres des contrats de service public. Initialement prévu pour une application en 2020, les pouvoirs publics français ont décidé de le rendre applicable sur le territoire national dès 2019. Les collectivités locales ou régionales procéderont donc à des appels d'offres en vue d'attribuer des missions de service public à des opérateurs ferroviaires.

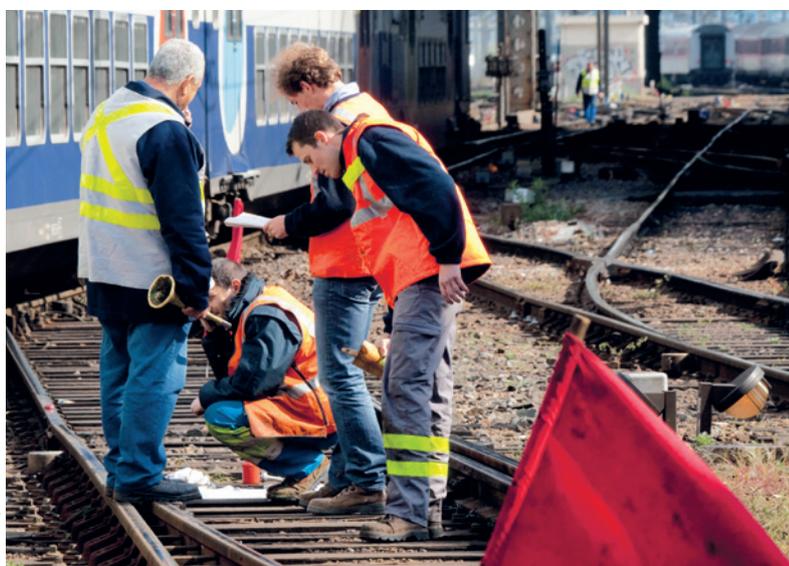
[...] il est aussi précisé qu'en cas de nombre insuffisant de volontaires, le transfert s'effectuerait au choix de la direction [...]

Le GPF a ainsi déjà organisé sa propre concurrence en favorisant le développement de modes concurrentiels au rail à travers ses filiales comme Ouibus et Ouicar et en créant directement des filiales pour l'exploitation ferroviaire comme Transkeo, filiale du Groupe SNCF, appartenant à 49 % à SNCF Participations et 51 % à Keolis (elle-même filiale de la SNCF) mais exploitée par des cheminots en contrat de droit privé.

Pour les sceptiques, il n'est donc pas difficile de savoir quelle voie le GPF compte suivre pour le transport de voyageurs (dans le but de permettre à ses filiales de prendre des marchés), et ce n'est pas celle du service public. Il suffit de prendre l'exemple du Fret où la direction a réduit à une portion congrue le transport de marchandises par rail tout en développant le transport de marchandises routier, au profit de sa filiale Geodis au point d'en faire le principal acteur sur ce marché, faisant fi de l'impact sur le développement du territoire et du non-sens écologique de cette stratégie. Comme vous le savez, l'avenir du fret est aujourd'hui incertain, preuve en est l'annonce récente de la suppression de 3 000 postes (la moitié de l'effectif) et l'étude pour la transformation du fret en filiale.

Par la voix du président de SNCF Mobilités en 2016, lors d'un séminaire devant les hauts dirigeants du groupe, le GPF a fait savoir que son opérateur mobilités (SNCF Mobilités) ne serait pas en concurrence avec ses filiales. En effet, lors de ses appels d'offres, le GPF choisira de positionner une de ses filiales ou SNCF Mobilités, mais pas les deux.

Le décor est planté, l'architecture est mise en place, ne restait que la question des personnels et de leur transférabilité d'un opérateur à un autre.



© Georges Bartoli

Ainsi, récemment, deux sénateurs, Messieurs Maurey (qui siège au conseil de surveillance du Groupe public ferroviaire) et Nègre, ont déposé une proposition de loi relative à l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs (dans un premier temps).

Cette proposition de loi fixe le cadre du transfert de personnel entre SNCF Mobilités et les entreprises ferroviaires qui auront été choisies après appel d'offres, pour assurer l'exploitation de services de transport ferroviaire faisant l'objet d'un contrat de service public. Elle réaffirme également le caractère automatique du transfert des matériels roulants et des ateliers de maintenance à toute autorité organisatrice de transport qui en fait la demande.

Les conséquences pour les salariés que nous sommes de SNCF Mobilités et pour l'entreprise de manière générale sont immédiatement palpables. En voici quelques lignes qui vous permettront, je l'espère, d'être éclairés sur l'avenir que nos dirigeants nous tracent.

L'article 2163-1 prévoit ainsi le transfert à un nouvel opérateur ferroviaire des salariés de SNCF Mobilités concourant directement ou indirectement à l'exploitation du marché remporté par le nouvel opérateur depuis au moins six mois.

Si le législateur a indiqué dans un premier temps que ses transferts se feraient sur une « base de volontariat », il est aussi précisé qu'en cas de nombre insuffisant de volontaires, le transfert s'effectuerait au choix de la direction, et en cas de refus, serait constitutif d'un motif de licenciement. Une conception on ne peut plus particulière du volontariat.

Il est aussi important de noter que les cheminots ainsi transférés ne seront plus régis par le statut. La rémunération de ses cheminots serait établie sur la base de leur rémunération annuelle sur l'année N-1... Les situations ayant un impact sur la rémunération (arrêt maladie, grossesse, etc.) vont donc péjorer la rémunération dans la nouvelle entreprise. De plus, quid des évolutions salariales à travers les notations, échelons, etc. ?

Ces systèmes propres à la SNCF ne seront bien évidemment plus d'actualité dans une entreprise ferroviaire de droit privé.

Enfin, ce texte de loi prévoit la transformation de Gares & Connexions en société anonyme. Par ce biais, l'entreprise SNCF Mobilités deviendrait un client comme un autre de Gares & Connexions.

Voici donc quelques éléments contenus dans la proposition de loi des sénateurs Nègre et Maurey. Il est évident que les cheminots devront être attentifs à ces évolutions législatives qui auront à n'en pas douter un impact sans précédent, et des fois définitif, sur leurs conditions de travail, de rémunération et sur leur contrat de travail.

Gilles Coupet,  
président de La Commission économique.



DR.



DR.

# Analyse des comptes de la DMC

Lors de la plénière CE Circulation du mercredi 31 mai 2017, les élus ont été consultés sur la situation économique de notre périmètre circulation.



DR

Le cabinet d'expert-comptable Degest a présenté lors de celle-ci l'analyse des comptes de la direction du métier circulation (DMC) pour l'année 2016, ainsi que le prévisionnel 2017. L'exercice écoulé constitue la première année du budget réalisé de l'entité métier circulation intégrée dans l'Épic SNCF Réseau, avec un poids économique de la DMC représentant 12 à 15 % du budget total de l'Épic.

## Ce qu'il faut retenir de cette analyse

### L'examen du budget réalisé 2016 au regard du budget initial

L'analyse montre que le métier circulation constitue un « centre de coût » en raison d'une masse salariale très importante (558 millions d'euros) eu égard aux recettes affichées (40 millions d'euros) face au budget annuel (près de 700 millions d'euros).

*Les élus s'interrogent sur la finalité d'une telle logique en dehors de toutes considérations pour l'efficacité de la production.*

Par construction, il ne peut être affecté de recettes spécifiques au métier circulation au sein de l'Épic Réseau. Ce qui ne permet pas d'en faire une lecture comptable ordinaire.

La formation des agents du métier circulation est spécifique mais également vitale pour le maintien d'un haut niveau de sécurité dans le ferroviaire. L'époque actuelle est marquée par de forts départs en retraite mais également par des embauches significatives, bien qu'insuffisantes, avec pour corollaire une augmentation du budget « formation » de 3,3 millions d'euros par rapport aux prévisions initiales.

Actuellement, la DMC ne connaît pas le coût moyen agent – appelé également « unité d'œuvre » – d'où l'impossibilité d'obtenir le compte de résultat par EIC\*, mais les contrôleurs de gestions s'y préparent activement pour ces prochaines années. Les élus s'interrogent sur la finalité d'une telle logique en dehors de toutes considérations pour l'efficacité de la production.

\* EIC : établissement infra-circulation

Rappelons que le poids de la dette de SNCF Réseau est passé de 29 milliards d'euros en 2010 à 48 milliards en 2016 (près de 3 milliards d'euros de plus par an) malgré une augmentation des dépenses de fonctionnement modérée.

En cause, les intérêts de la dette contractée ces dernières années malgré un contexte de baisse des taux, mais aussi la diminution des trafics sur une partie du réseau.

## L'examen du budget 2017 au regard du réalisé 2016

La ligne « éléments variables de solde » (EVS) apparaît pour la première fois, soit environ 60 millions d'euros sur un budget total de 700 millions.

Les métiers de la circulation s'accompagnent de nombreuses contraintes : horaires atypiques, maintien de la continuité de service, exploitation des trains par sillons, fort développement technologique, charge mentale...

Pour rappel, l'objectif de la réforme du ferroviaire de 2014 est d'atteindre une STABILISATION DE LA DETTE à l'horizon 2025 avec, entre autres, un objectif de productivité réparti sur les 3 acteurs que sont SNCF de tête, SNCF Mobilités et SNCF Réseau.

**Le poids de la dette de SNCF Réseau est passé de 29 milliards d'euros en 2010 à 48 milliards en 2016.**

Concernant SNCF Réseau, un programme d'économies est basé sur les investissements (Capex) et les charges d'exploitation (Opex) avec 34 leviers d'action. Une interrogation forte est portée sur le « plan de performance » de la DMC alors que 85 % de son budget est constitué par des dépenses de personnel...

Les économies demandées aux EIC sont actuellement de 1 % par an environ.

Le plan d'action méthode est élaboré sur :

- L'optimisation du cadre d'organisation (CO).
- La mise en place des 2 x 8 élargis (remplacement des 3 x 8 et 2 x 8 existants) permis par le nouvel accord d'entreprise (art. 25d).
- Une logique d'optimisation des heures d'ouverture des gares et postes dans le cadre d'une stratégie de repli de l'exploitation.

Les élus du CE Circulation ont voté à l'unanimité contre ce budget opposé à toute ambition de service public.

Vous pourrez retrouver prochainement le rapport du cabinet Degest sur le futur site internet du CE Circulation accessible à tous les agents des EIC. Une communication sur les modalités d'accès vous sera fournie prochainement.

[Le CE Circulation.](#)



DR.

# Fret SNCF : chronique d'une mort annoncée ?



© Agence MdB

Dossier

p. 8

En 2006, lorsque le fret de marchandises fut ouvert à la concurrence, les discours d'accompagnement étaient d'un optimisme sans faille : « le fret est enfin sauvé », « la concurrence est un gage de qualité », « les trafics vont augmenter », « Fret SNCF va se restructurer et se moderniser ».

## 10 ans après, qu'en est-il ?

La part du ferroviaire dans le transport de marchandises est au plus bas. Certes, la crise est passée par là et les marchandises sont moins nombreuses. Mais pas pour tout le monde.

La route, notamment sous pavillon étranger, continue d'être dominante avec l'assentiment des pouvoirs publics. La part de marché de Fret SNCF est passée à 60 %. Les concurrents de Fret SNCF ne sont pas mieux : à titre d'exemple, Euro Cargo Rail (filiale de la DB) est en restructuration. Quant à Fret SNCF, quelle est sa situation économique aujourd'hui ? Comment va l'entreprise ? Est-elle sauvée ?

Autant de questions que les cheminots sont en droit de poser. Autant de réponses qui risquent de ne pas faire plaisir au lecteur...

Plus les restructurations de l'outil industriel sont nombreuses, plus la dette augmente...

## D'abord, la dette...

En 2016, la dette est de 4,3 milliards d'euros. C'est plus de la moitié de la dette de SNCF Mobilités. Dit autrement, chaque cheminot Fret est endetté de 670 000 euros. En 2011, c'est-à-dire 5 ans plus tôt, chaque cheminot n'était endetté « que » de 288 000 euros. Dit autrement, plus les restructurations de l'outil industriel sont nombreuses, plus la dette augmente... Cherchez l'erreur.

Évolution de l'offre et du trafic de Fret SNCF (base 100 en 2000)



## DES PROMESSES À L'ÉPREUVE DES FAITS ET DES RÉSULTATS

### FRET SNCF en 2009 :

1,3 milliard d'euros de revenus de nos trafics, 13 000 agents, 113 millions d'euros d'intérêts d'emprunt pour une dette de 2 milliards.



### FRET SNCF en 2016 :

792 millions d'euros de revenus de nos trafics, 6 300 agents, 174 millions d'euros d'intérêts d'emprunt pour une dette de 4,3 milliards.

## Comment en est-on arrivé là ?

D'abord, une offre de transport qui baisse plus rapidement que les trafics réalisés.

Fret SNCF connaît, depuis plusieurs années, une forte attrition de son activité. Les trafics sont passés de 55,35 Gtk en 2000 à 18,1 Gtk en 2016. Les trains-kilomètres, c'est-à-dire l'offre, sont passés de 155 millions en 2000 à 38 millions aujourd'hui. En d'autres termes, Fret SNCF connaît une forte restructuration de son offre : elle est divisée par quatre sur la période observée. Supérieure, en rythme, à la baisse des volumes qui ne diminuent que par trois sur la même période. Ces quelques indicateurs mettent en évidence la politique de Fret SNCF sur la dernière décennie d'abord fondée sur la diminution de l'offre dans une logique purement gestionnaire. Ensuite, une forte augmentation des gains de productivité.

La baisse des volumes transportés, induite par l'abandon de toute ambition de développement, s'est traduite mécaniquement par la baisse des revenus. Fret SNCF est passé sous la barre du milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2016, alors que celui-ci était du double en 2000. Mais la véritable prouesse de l'entreprise réside aussi dans la « casse » de l'outil industriel et dans les énormes restructurations du personnel.

Fret SNCF est passé sous la barre du milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2016, alors que celui-ci était du double en 2000.

Le tableau ci-dessous met en évidence plusieurs éléments perçus par les cheminots chaque jour :

- Une réduction de l'outil industriel : à titre d'exemple, le nombre de locomotives possédées par Fret SNCF est passé de 1 300 environ à 530 aujourd'hui.
- Des effectifs (et des frais de personnel) qui ont considérablement baissé : - 50 % soit une suppression de 6 500 agents depuis 2009.
- Dans le même temps, des gains de productivité significatifs. Le cabinet Secafi estime ces derniers à près de 30 % depuis 2011. Ainsi, chaque cheminot Fret apporte une contribution de 30 % supérieure dont les effets se mesurent dans les organisations de travail, l'intensification des tâches, etc.
- Un manque d'investissement majeur : une politique de maintenance réduite, des investissements marginaux sur les dernières années, etc.

Quelques chiffres pour illustrer la trajectoire :

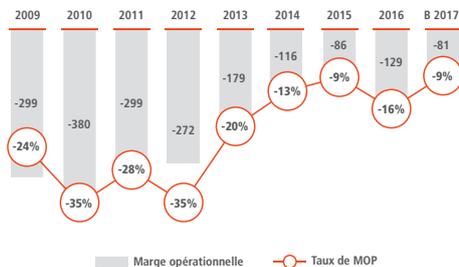
Indicateurs	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	B 2017	2009 2016
Trafics Fret (en GtKm)	26,5	22,8	23,3	21,1	19,5	19,0	19,9	18,1	19,3	<b>-31,7 %</b>
Produits du trafic (en Me)	1260	1067	1055	957	916	923	922	792	865	<b>-37,2 %</b>
Charges (en Me)	-1 655	-1 558	-1 496	-1 286	-1 195	-1 153	-1 146	-1 049	-1 062	<b>-36,6 %</b>
Locomotives (en nbre)	1 295	1 093	958	817	681	602	574	536	519,2	<b>-58,6 %</b>
Effectifs (point de sortie)	12 850	11 144	9 925	8 844	8 033	7 440	6 933	6 383	5 837	<b>-50,3 %</b>

## Enfin, un redressement des résultats comptables

Schématiquement, Fret SNCF a limité ses charges beaucoup plus rapidement que ses revenus. C'est d'ailleurs le mandat donné à nos dirigeants : diminuer les pertes quitte à renoncer à développer les trafics, développer l'activité.

Pour mesurer cette « performance », notre direction utilise la « marge opérationnelle » (MOP). C'est-à-dire la différence entre les revenus et les charges de production (frais de personnel, locations, maintenance, péages, etc.). Cette MOP, bien que négative (encore !) s'est radicalement améliorée depuis plusieurs années comme l'illustre le graphique ci-dessous.

Évolution de la marge opérationnelle en M€



Fret SNCF subit le fardeau de sa dette historique, entraînant de conséquents intérêts financiers versés aux banques.

Pour bien comprendre, Fret SNCF mobilisait 135 de charges en 2010 pour 100 de revenus. Soit un déséquilibre de 35. Ce déséquilibre n'est plus que de 9 en 2015.

Autrement dit, les pertes ont été divisées par 4,5 depuis 2010 actant de la forte politique de restructuration, telle que planifiée par nos dirigeants.



© Agence MDB

## Des pertes qui se réduisent, Fret SNCF est-elle sauvée ?

Cette politique de forte diminution de l'offre pour réduire les pertes peut s'apparenter à une bonne nouvelle, puisqu'elle a vocation à améliorer les résultats de l'entreprise.

Et pourtant ce n'est pas le cas. Car Fret SNCF subit le fardeau de sa dette historique, entraînant de conséquents intérêts financiers versés aux banques. Ainsi, la part de ces derniers est aujourd'hui supérieure aux pertes opérationnelles dans les résultats de l'entreprise.

Depuis 2011, ces frais financiers (intérêts) s'élèvent à près d'un milliard. Soit autant que les besoins issus de l'exploitation. La mécanique est ainsi plus lisible : les restructurations opérées depuis plusieurs années sur le dos des cheminots, sur l'outil industriel, sur l'investissement ne servent qu'à couvrir ces frais financiers.

Et les efforts déployés par les cheminots, au prix d'une productivité élevée et d'une intensification du travail, demeurent vains face au « coût du capital ».

## Fret SNCF est donc plus que jamais menacé... Activité devenue mineure dans le Groupe SNCF

Fret SNCF représente moins de 10 % des revenus de SNCF Logistics. Cette année est charnière pour le devenir de Fret SNCF. Après 10 années d'intenses restructurations, après 10 années d'endettement conséquent, la question de sa recapitalisation se pose. Car Fret SNCF demeure sous perfusion.

Mais comment recapitaliser une activité dont l'avenir est amputé par de faibles perspectives de trafic, de développement ? Par un « État stratège » muet ? Par un poids de la dette qui cannibalise le moindre euro d'économie ?

Peut-être en resituant l'activité dans la chaîne de valeur du transport de marchandises. Car si nous savons combien coûte aujourd'hui Fret SNCF, nous ne mesurons pas encore combien coûterait sa disparition pour le pays, pour les territoires, pour le tissu économique et social, pour la filière, pour l'environnement. Mais cette comptabilité-là n'est pas celle de nos gestionnaires.

# L'USCF et les cheminots

L'Union sportive des cheminots de France a été fondée en 1928 par une assemblée générale de ses amicales et ses clubs.

L'activité de l'USCF sera alors essentiellement tournée vers la compétition et s'enrichira de nouvelles disciplines, en particulier les sports collectifs. Aujourd'hui, cette union regroupe près de 200 clubs cheminots avec près de 60 000 adhérents qui s'impliquent quotidiennement dans toutes les formes de pratiques sportives déclinées de plus en plus au féminin : le sport pour tous, celui de compétition et de haut niveau.

De nos jours, le sport tient une place importante dans notre société, tant au niveau professionnel qu'amateur. Il contribue à la cohésion sociale et l'équilibre personnel de chacun. Au sein même de notre entreprise, le sport permet également de fédérer, de rassembler ainsi que de s'épanouir personnellement et professionnellement. Il est un réel atout pour soi-même et pour toute entreprise.

Au travers de manifestations orchestrées par l'USCF, notre union anime et développe des activités sportives destinées aux cheminot-es. Par ailleurs, l'organisation des challenges des comités géographiques facilite l'accès à une pratique sportive à tout agent SNCF, comme à ses ayants droit, débutant ou quel que soit son niveau dans une discipline, grâce aux moyens mis à disposition par la SNCF et le Comité central du Groupe public ferroviaire (CCGPF).

**Le sport permet également de fédérer, de rassembler et de s'épanouir personnellement et professionnellement.**



DR.

Les deux principales missions de l'USCF sont :

- le développement d'activités sportives en organisant des challenges de comités géographiques et nationaux accessibles au plus grand nombre de cheminot-es ;
- le versement de subventions de fonctionnement aux clubs cheminots en fonction d'un rapport d'activité annuel.

Toutes ces actions viennent ainsi encourager l'engagement de chaque sportif-ive dans la pratique de sa discipline poursuivie le reste de l'année dans son club. Si vous n'avez pas encore eu l'occasion de pratiquer votre discipline sous l'égide de l'USCF, venez les rejoindre au sein des 196 clubs cheminots qui composent l'USCF, ils vous accueilleront chaleureusement.

**N'oubliez pas de créer votre compte personnel pour participer à nos challenges de comités géographiques et nationaux.**



[www.uscf-sport-cheminot.fr](http://www.uscf-sport-cheminot.fr)



**Comité Nord-Est**

9, rue Château Landon - 75010 Paris.  
Tél. 07 71 07 73 90 - 07 71 07 01 87  
01 58 20 50 81.  
[uscf.ne@orange.fr](mailto:uscf.ne@orange.fr)



**Comité Île-de-France**

9, rue Château Landon - 75010 Paris.  
Tél. 06 06 74 90 38 - 06 06 74 30 38  
01 58 20 55 99.  
[cidf.uscf@wanadoo.fr](mailto:cidf.uscf@wanadoo.fr)



DR.

# Activités jeunesse

Retrouvez toutes les informations, ainsi que les formulaires d'inscription à télécharger, sur [www.cerpno.com](http://www.cerpno.com)

**ATTENTION !** Les activités annoncées sont susceptibles d'être modifiées. Le nombre de places est limité. N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site internet.

## HIVER 2018

### À CHACUN SA NEIGE 7-9 ANS

#### La Chapelle-d'Abondance

Haute-Savoie (Altitude 1 000 m / 2 433 m)

Transport : SNCF jusqu'à Thonon puis autocar.  
Hébergement : chambres de 4 à 6 lits avec sanitaires.

**Du dimanche 18 au samedi 24 février 2018 (zone C)  
ou du dimanche 25 février au samedi 3 mars 2018 (zone C + B)**

Située à mi-chemin entre le Mont-Blanc et le Lac Léman, La Chapelle se niche dans la paume de la montagne entre forêts et sommets. Idéalement placé, le Val d'Abondance offre un terrain de jeux merveilleux en hiver. Le centre de vacances est situé à proximité des différentes activités.

**Deux formules de séjour sont proposées aux enfants en fonction de leurs goûts et leurs envies.**

#### SKI ET CHIENS



© CER PNO

Séjour spécialement conçu pour les enfants qui veulent découvrir les joies de la neige sans forcément pratiquer le ski alpin tous les jours.

#### Au programme :

**Ski alpin** : 2 séances de **2 heures de cours avec l'ESF** pour acquérir les bases ou se perfectionner. Cette activité phare à la montagne sera pratiquée par groupes de niveau sur 2 demi-journées.

**Chiens de traîneau** : 2 séances afin de connaître les chiens polaires : mise en contact de la meute, organisation et initiation à la conduite d'un attelage, randonnée.

**Construction d'igloos** : à la manière des Inuits, les enfants apprendront à construire de véritables igloos selon les méthodes traditionnelles !



© CER PNO

#### SKI EN DOUCEUR

Séjour spécialement prévu pour les enfants qui souhaitent s'adonner aux joies de la neige et du ski alpin avec un programme évolutif qui tient compte du rythme de chacun.

#### Au programme :

**Ski alpin** : activité reine de ce séjour, le ski sera pratiqué à un rythme adapté. Les enfants pourront skier 4 demi-journées, dont 4 séances de **2 heures de cours avec l'ESF**. Bien sûr, en fin de séjour, ils auront l'occasion de valider leur progrès à l'occasion du passage des étoiles !

Ces formules seront complétées par de nombreuses activités pour vivre la neige version ludique : découverte des petits sentiers raquettes aux pieds, visite de Châtel charmant village de montagne, jeux de neige : luge, toboggan, batailles de boules de neige, bonhommes de neige, veillées...

#### Tarif suivant le quotient familial

**T1 : 208 € ; T2 : 291 € ; T3 : 457 €**

(coût réel : 832 €).

Date limite d'inscription : mercredi 10 janvier 2018.

(Préciser la formule du séjour choisie sur la fiche d'inscription).



**PRINTEMPS 2018**



© CER PNO

## FERME PÉDAGOGIQUE 4-6 ANS

Ferme d'Écancourt  
Cour du Mûrier  
95280 Jouy-le-Moutier

Transport : directement sur place.  
Hébergement : chambres de 4 à 7 lits avec sanitaires sur le palier.

**Du lundi 23 au vendredi 27 avril 2018 (zone C + B).**

À la lisière des bois de l'Hautil, La Ferme d'Écancourt, association d'éducation à l'environnement, est un trait d'union entre la ville et la campagne. Elle se compose d'une ferme et d'un jardin pédagogiques, d'un centre d'initiation à la nature et à l'environnement et d'un gîte. Elle propose de nombreuses animations autour de trois thématiques : le monde agricole, l'écologie et le développement durable. Lors de ce séjour, les enfants apprendront à soigner et nourrir les animaux de la ferme (chèvres, ânes, brebis, lapins...). Ils feront des activités ludiques autour du potager, de la traite des brebis, de la fabrication du fromage et du pain et du travail de la laine...

**Tarif suivant le quotient familial**  
**T1 : 88 € ; T2 : 123 € ; T3 : 193 €**

(coût réel : 352 €).

Date limite d'inscription : mercredi 28 février 2018.

## FUTUROSCOPE ET PUY DU FOU 7-12 ANS



Transport : SNCF + autocar.  
Hébergement : hôtel du Futuroscope + établissement sportif accueillant des groupes proche du Puy du Fou.

**Du lundi 16 au dimanche 22 avril 2018 (zone C)  
ou du lundi 23 au dimanche 29 avril 2018 (zone C + B).**



© Futuroscope

### LE SÉJOUR EN UN CLIN D'ŒIL !

Et si on fêtait les 30 ans du parc du Futuroscope ? Bienvenue dans un monde inimaginable ! Chaque enfant composera son parcours au gré de ses envies dans le plus surprenant des parcs d'attraction. À suivre, une expérience unique au Puy du Fou. Spectacles grandioses, aventures épiques et émotions fortes... Embarquons pour un voyage dans le temps !



© Puy du Fou

### Au programme :

- J 1 :** Voyage en train Paris/Poitiers.  
Transfert en autocar privé jusqu'à l'hébergement.  
Installation dans les chambres.
- J 2 à J 3 :** Journées complètes sur le parc du Futuroscope.
- J 4 :** Transfert en autocar privé jusqu'à l'hébergement.  
Après le déjeuner, accès aux installations sportives du centre.
- J 5 à J 6 :** Journées complètes sur le parc du Puy du Fou.
- J 7 :** Transfert en autocar privé jusqu'à La Roche-sur-Yon  
+ train La Roche-sur-Yon/Paris.

**Tarif suivant le quotient familial**  
**T1 : 198 € ; T2 : 278 € ; T3 : 437 €**

(coût réel : 795 €).

Date limite d'inscription : mercredi 28 février 2018.

# Activités famille/adultes

Retrouvez toutes les informations, ainsi que les formulaires d'inscription à télécharger, sur [www.cerpno.com](http://www.cerpno.com)  
**ATTENTION !** Les activités annoncées sont susceptibles d'être modifiées. Le nombre de places est limité.  
 N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site internet.

**JANVIER 2018** **NOUVEAU**

## Semaine de ski au chalet Pierre Semard

Du samedi 6 au samedi 13 janvier 2018



DR.

Cette année, le CER vous fait profiter d'une semaine ski au chalet Pierre Semard situé dans la vallée de Chamornix, face à l'aiguille du Midi et au Mont-Blanc.

Le chalet est implanté sur une propriété de 4 hectares, avoisinant des chalets typiques anciens et plus récents semblant s'être accordés pour conserver au village un caractère singulier très apprécié des vacanciers.

### Prestations :

- Aller et retour en train (gare Montroc-le-Planet).
- Pension complète.
- Hébergement.
- Forfait remontées mécaniques.

**Tarif suivant le quotient familial**  
**T1 : 195 € ; T2 : 250 € ; T3 : 290 €**  
 (au lieu de 600 € par personne).

**Gratuit pour les moins de 12 ans.**  
**Attention ! Ne comprend pas la location du matériel – Voir sur place.**

*Date limite d'inscription : 13 décembre 2017.*

## Journée au Koezio à Cergy (95)

Samedi 13 janvier 2018

**NOUVEAU**

Destiné à tous (**taille minimum : 1,40m**), sportifs ou non, Koezio est adapté aux familles et groupes d'adultes. Vous passerez par un labyrinthe, vous traverserez un parcours d'accrobranche ou encore plongerez dans des piscines à balles... Tout est réuni pour passer un moment de convivialité.

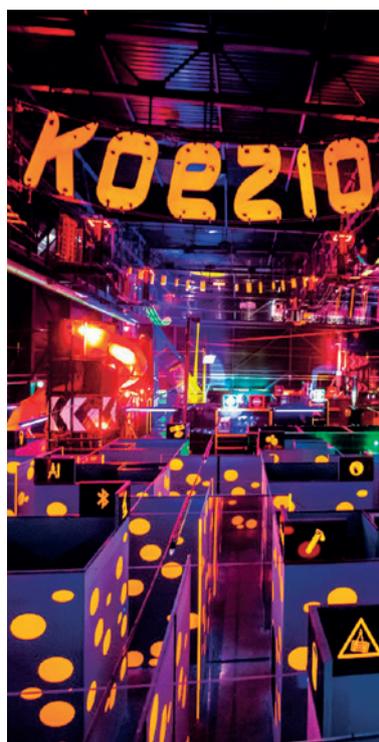
### Prestations :

- Accueil autour d'un petit-déjeuner.
- 2 heures de parcours.
- Repas du midi.

**Tarif unique : 30 €** (au lieu de 65 €).

**Équipe de 5 personnes maximum.**

*Date limite d'inscription : 13 décembre 2017.*



© Koezio



DR.

## Week-ends ski

Du vendredi 19 (soir) au dimanche 21 janvier 2018

Du vendredi 26 (soir) au dimanche 28 janvier 2018

Les week-ends ski tant attendus par nombre de cheminots reviennent en 2018 pour le plus grand plaisir de tous. Arrêt une nouvelle fois à Pralognan-la-Vanoise au chalet La Chèverrie pour un week-end sport et détente.

### Prestations :

- Location de matériel (préciser la taille et pointure à l'inscription).
- Forfait remontées mécaniques.
- Pension complète avec possibilité de panier-repas.
- Hébergement (chambres communes de 4 à 6 personnes).

Arrivée le vendredi à partir de 22 heures. Billets de train + navette en partance de la gare de Moutiers **non compris**.

**Tarif suivant le quotient familial**  
**T1 : 75 € ; T2 : 98 € ; T3 : 113 €**  
 (au lieu de 150 € par personne).

**Offre réservée aux adultes.**

*Date limite d'inscription : 4 janvier 2018.*



## FÉVRIER

### Tournoi des 6 nations France-Irlande

Samedi 3 février 2018

Limité à 2 places par personne.

Les agents ayant déjà bénéficié de places de sport subventionnées en 2017 ne sont pas prioritaires. **Tenez-vous informé sur [www.cerpno.com](http://www.cerpno.com)**

### Week-end Thalasso à Saint-Malo



DR.

Samedi 10 et dimanche 11 février 2018

Votre CER vous propose un week-end détente et cocooning. Vous profiterez des bienfaits des soins de thalassothérapie, de la charmante ville de Saint-Malo et d'un repos bien mérité.

**Prestations :**

- Aller et retour en train.
- Soins thalasso le samedi après-midi et dimanche matin (5 soins au total).
- Dîner du samedi soir.
- Hébergement à l'hôtel 5\* Les grands thermes.
- Petit-déjeuner du dimanche matin.
- Accès libre à la salle de musculation, à la piscine d'eau de mer, au sauna et au hammam, au parcours aqua tonique.

**Tarif suivant le quotient familial**

**T1 : 150 € ; T2 : 195 € ; T3 : 225 €**

(au lieu de 300 € par personne).

**Offre réservée aux adultes.**

*Date limite d'inscription : 5 janvier 2018.*



© Lido

### Soirée Saint-Valentin Le Lido

Mercredi 14 février 2018

Cette année, pour votre soirée de Saint-Valentin, arrêtz au Lido pour une soirée magique. Vous vibrerez au rythme du spectacle « Paris Merveille » dans lequel vous retrouverez les célèbres Bluebell Girls et Lido Boys. Vous dégusterez un dîner gastronomique de qualité. Vous vous évaderez le temps d'une soirée de rêve.

**Prestations :**

- Dîner.
- Spectacle.

**Tarif unique : 100 €** (au lieu de 215 €).

*Date limite d'inscription : 29 décembre 2017.*



© Théâtre Antoine

### Déjeuner et Théâtre Antoine

Samedi 24 février 2018

Votre CER vous invite à partager un déjeuner au restaurant et découvrir la pièce « ART » de Yasmina Reza qui se produit au théâtre Antoine.

Synopsis : Serge est passionné d'art contemporain et trouve Sénèque « modernissime ». Marc est le gardien des valeurs traditionnelles, celui à qui on ne la fait pas et qui ne se laisse pas embrouiller par la mode, enfin Yvan a échoué dans la vie professionnelle et affective et semble n'avoir que ces deux amis de précieux. Ce trio va s'entre déchirer autour d'un tableau blanc en invoquant tous les arguments qui tournent autour de l'Art contemporain. Le rythme est très enlevé et l'on n'arrête pas de rire du début à la fin.

*Avec Charles Berling, Jean-Pierre Darroussin et Alain Fromager - Mise en scène : Patrice Kerbrat.*

**Tarif unique : 40 €** (au lieu de 80 €).

*Date limite d'inscription : 17 janvier 2018.*

## MARS

### Journée internationale de luttes pour les droits des femmes

Du lundi 5 au vendredi 9 mars 2018

Cette journée internationale met en avant la lutte pour les droits des femmes et notamment pour la réduction des inégalités par rapport aux hommes. Le CER et ses élus s'associent tous les ans à cette journée revendicative. Toutes les cheminotes rattachées au CER SNCF Mobilités Paris Nord recevront en début d'année une invitation avec coupon-réponse à venir débattre et partager un moment convivial autour d'un buffet.



DR.

# Activités famille/adultes (suite)

Retrouvez toutes les informations, ainsi que les formulaires d'inscription à télécharger, sur [www.cerpno.com](http://www.cerpno.com)  
**ATTENTION !** Les activités annoncées sont susceptibles d'être modifiées. Le nombre de places est limité.  
 N'hésitez pas à consulter régulièrement notre site internet.

## Tournoi des 6 nations France-Angleterre

Samedi 10 mars 2018

**Limité à 2 places par personne.**

Les agents ayant déjà bénéficié de places de sport subventionnées en 2017 ne sont pas prioritaires. **Tenez-vous informé sur [www.cerpno.com](http://www.cerpno.com)**

## Soirée Escape Game



Samedi 17 mars 2018

*The Game Escape if you can* est l'un des premiers live escape games (ou jeux d'évasion) parisiens. Le principe est simple : s'évader d'une pièce dans laquelle on se retrouve enfermé en moins de 60 minutes. En équipe de 5 joueurs, il est alors question de coopérer, d'utiliser sa logique, son sens de l'observation, son esprit de déduction pour sortir le plus rapidement possible.

**Au programme :**

- De 18 heures à 19 heures 30 : briefing - jeu - débriefing.
- Équipes de 5 personnes.
- 20 heures : restaurant à proximité.

**Tarif : 30 €** (au lieu de 60 €).

*Période d'inscription : du 12 décembre 2017 au 12 février 2018.*



DR.

## Semaine ski au chalet Pierre Semard



DR.

**Du samedi 17 au samedi 24 mars 2018**

Une semaine ski au chalet Pierre Semard situé dans la vallée de Chamonix, face à l'aiguille du Midi et au Mont-Blanc.

**Mêmes prestations et tarif que le séjour proposé du samedi 6 au samedi 13 janvier 2018 (page 14).**

*Période d'inscription : du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 9 février 2018.*

## Musée du Louvre et déjeuner

Samedi 17 mars 2018

Le musée du Louvre est le plus grand des musées d'art du monde. C'est aussi le musée le plus visité. Parmi ses pièces les plus célèbres figurent La Joconde, la Vénus de Milo, Le Scribe accroupi, La Victoire de Samothrace et le Code de Hammurabi.

**Prestations :**

- Visite guidée du musée du Louvre.
- Repas au restaurant.

**Tarifs :**

**Adultes : 35 €** (au lieu de 70 €).

**Enfants de 3 à 12 ans : 15 €.**

**Gratuit pour les moins de 3 ans.**

*Période d'inscription : du 18 décembre 2017 au 16 février 2018.*

## AVRIL



## Week-end à Annecy



**Du vendredi 30 mars au dimanche 1<sup>er</sup> avril 2018**

Vous vous émerveillerez devant le charme de la ville d'Annecy, ses rues piétonnes, ses canaux et l'immensité de son lac mythique.

**Prestations :**

- Train aller et retour.
- Déjeuner du samedi et du dimanche.
- Dîner du samedi.
- Nuit à l'hôtel.
- Visite guidée de la vieille ville avec entrée au Palais de l'île et entrée au château.
- Croisière découverte du lac d'Annecy.

**Tarif suivant le quotient familial Adultes :**

**T1 : 120 € ; T2 : 156 € ; T3 : 180 €** (au lieu de 240 € par personne).

**Enfants de moins de 12 ans :**  
**T1 : 84 € ; T2 : 120 € ; T3 : 144 €**

*Période d'inscription : du 27 novembre 2017 au 30 janvier 2018.*



© Eloïse Franck



## Journée à Bourges



Samedi 7 avril 2018



DR.

Ville médiévale, Bourges dévoile au visiteur son riche passé culturel et historique au fil des rues pavées. Flânez le temps d'une journée dans les petites rues et admirez les maisons à colombages, les beaux édifices, les porches et façades de nombreux hôtels particuliers.

### Prestations :

- Aller et retour en train.
- Visite guidée de la cathédrale Saint-Étienne.
- Déjeuner en centre-ville.
- Après-midi libre.

### Tarifs :

**Adultes : 20 €** (au lieu de 40 €).

**Enfants de 3 à 12 ans : 10 €.**

**Gratuit pour les moins de 3 ans.**

*Période d'inscription : du 5 janvier au 5 mars 2018.*

## Séjours à Saint-Mandrier



© CCGPF

- 30 ans  
- 3 ans à la SNCF  
= T1

**Zone C : du 15 au 22 avril 2018.**

**Zone B : du 29 avril au 6 mai 2018.**

En 2018, arrêt à Saint-Mandrier pour les semaines du CER. Étendu sur une colline boisée de 9 hectares, le village vacances du CCGPF, le Vert Bois, domine l'Anse des Sablottes et sa belle plage de sable fin située à 1,5 kilomètre.

### Prestations :

- Aller et retour en train.
- Pension complète.
- Hébergement dans le centre de vacances du CCGPF.

### Tarif suivant le quotient familial

**T1 : 140 € ; T2 : 182 € ; T3 : 210 €**

(au lieu de 280 € par personne).

**Gratuit pour les moins de 12 ans.**

*Période d'inscription : du 14 décembre 2017 au 14 février 2018.*

## MAI

### Week-end au zoo de Beauval



© Zoo de Beauval

- 30 ans  
- 3 ans à la SNCF  
= T1

**Samedi 12 et dimanche 13 mai 2018**

Après un vif succès en 2015, le week-end au zoo de Beauval revient. Sur plus de 35 ha, le zoo parc de Beauval regroupe 10 000 animaux de 600 espèces différentes, dont les très rares pandas géants, uniques en France.

### Prestations :

- Aller et retour en car au départ de Gare du Nord.
- Entrée pour 2 jours au zoo.
- Coupons repas pour les samedi et dimanche (15 € adultes et 12 € enfants de moins de 12 ans).
- Nuit à l'hôtel « Les pagodes de Beauval » + petit-déjeuner.
- Dîner du samedi soir.

### Tarif suivant le quotient familial

#### Adultes :

**T1 : 95 € ; T2 : 124 € ; T3 : 143 €**

(au lieu de 220 € par personne).

**Enfants de moins de 12 ans :**

**T1 : 66 € ; T2 : 95 € ; T3 : 114 €**

*Période d'inscription : du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 29 janvier 2018.*

## 4 jours à Lisbonne



DR.

**Du mardi 15 au vendredi 18 mai 2018**

**Jour 1 :** Visite panoramique de Lisbonne.

**Jour 2 :** Visite du quartier de la Baixa et de l'Alfama.

**Jour 3 :** Visite d'Estoril, Cascais et Sintra.

**Jour 4 :** Visite du quartier de Belem.

Toutes les fins de journées sont libres pour le shopping et la découverte personnelle.

### Prestations :

- Aller et retour en avion.
- Hébergement 3 nuits en centre-ville + petits-déjeuners.
- Le déjeuner du premier jour (hors boissons).
- Les visites guidées.

- 30 ans  
- 3 ans à la SNCF  
= T1

### Tarif suivant le quotient familial

#### Adultes :

**T1 : 242 € ; T2 : 315 € ; T3 : 363 €**

(au lieu de 617 € par personne).

**Enfants de moins de 12 ans :**

**T1 : 170 € ; T2 : 242 € ; T3 : 291 €**

**Ne comprends pas les dîners et les déjeuners des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jours.**

*Période d'inscription : du 2 janvier au 1<sup>er</sup> mars 2018.*

**Attention : Départ matinal et retour tardif.**



DR.

## Terre de singes et parc des Félines

Samedi 26 mai 2018

© Terre de singes



**Terre de singes**, parc d'une superficie de 20 ha situé au cœur de la Brie, vous invite pour un voyage incroyable dans l'univers des macaques berbères... Envie d'évasion, d'un retour à la nature, Terre de singes est fait pour vous. Près d'une heure d'immersion au cœur de la vie sociale de nos groupes de singes magots, qui vous attendent pour des souvenirs inoubliables...

**N'attendez plus et venez les observer comme nulle part ailleurs... !**

© Parc des Félines



**Le parc des Félines** est un centre de reproduction zoologique consacré à l'élevage des félins et des lémuriers. C'est au total 71 ha, de grands enclos, de la végétation et des points d'eau pour des animaux sereins ! A 52 km de Paris, en Seine-et-Marne, le parc est implanté dans le magnifique domaine forestier de la Fortelle.

**Venez les découvrir en parcourant les 4 circuits de promenade.**

### Prestations :

- Départ en car de la gare du Nord (à préciser sur votre inscription).
- Entrées au parc des Félines et à Terre de singes.
- Restauration.

**Tarif : 30 €** (au lieu de 65 €).

**Enfants de 3 à 12 ans : 15 €.**

**Gratuit pour les moins de 3 ans.**

*Période d'inscription : du 19 février au 20 avril 2018.*

## À VENIR EN JUIN

### Journée à Aumont-en-Halatte



DR.

Rendez-vous incontournable du mois de juin depuis cinq ans, le CER vous propose, cette année encore, sa journée sportive et festive sur le site d'Aumont-en-Halatte. Durant les activités sportives des parents, les enfants seront pris en charge par des animateurs diplômés.

### Prestations :

- Petit-déjeuner.
- Randonnées pédestres et VTT avec ravitaillement.
- Repas champêtre.
- Animations pour les enfants de plus de 4 ans avec balade à poney.
- Cours de danse l'après-midi.

**Tarif : 5 €**

### Transbaie

Course emblématique dans la baie de Somme, vous effectuerez un aller-retour Saint-Valéry-sur-Somme - Le Crotoy d'environ 17 km. À votre arrivée, vous profiterez d'un repas pour récupérer dans la joie et la bonne humeur des participants et des supporters.



DR.

### Prestations :

- Inscription à la course.
- Petit-déjeuner et repas.

**Tarifs : 15 €** course + buffet.

**25 €** course + fruits de mer.

**Enfants de moins de 14 ans : 10 €.**

*Période d'inscription : en attente de la date de la course.*

## Week-end à Toulouse

Samedi 23 et dimanche 24 juin



DR.

Toulouse est une étape incontournable au cœur du sud-ouest de la France. Hier capitale des Wisigoths, aujourd'hui capitale aéronautique et spatiale, Toulouse vous invite à découvrir ses deux mille ans d'histoire. Ici une basilique romane, là un hôtel particulier discret au portail imposant, plus loin un bâtiment industriel reconverti, une façade aux étonnants décors de terre cuite, le murmure d'une fontaine, une cour cachée...

Le temps d'un week-end, laissez-vous guider au fil de quartiers mêlant histoire et modernité.

### Prestations :

- Aller et retour en train.
- Pension complète.
- Hébergement.
- Visite guidée des grands monuments de Toulouse le dimanche.

### Tarif suivant le quotient familial

#### Adultes :

**T1 : 85 € ; T2 : 110 € ; T3 : 127 €**

(au lieu de 170 € par personne).

#### Enfants de moins de 12 ans :

**T1 : 60 € ; T2 : 85 € ; T3 : 102 €**

*Période d'inscription : du 26 février au 30 avril 2018.*

# Infos pratiques activités familles/jeunesse

**Le prix de certaines activités dépend de votre quotient familial (QF).**

**Pour connaître votre tranche tarifaire, reportez-vous au tableau ci-dessous :**

QF = votre revenu brut global (R) divisé par votre nombre de parts fiscales (N)  
(voir votre avis d'imposition ou non-imposition 2017).

Quotient familial (QF)	Tranche tarifaire
Inférieur à 7 675 euros	1
Entre 7 676 et 13 786 euros	2
Supérieur 13 786 euros	3

- Toute personne divorcée demandant l'attribution d'une activité pour un ou plusieurs enfants mineurs pour lesquels elle verse une pension alimentaire se voit accorder une demi-part fiscale supplémentaire par enfant.
- Les agents actifs ou retraités qui ne fournissent par leur avis d'imposition 2017 se verront appliquer les tarifs de la tranche 3.
- Réduction accordée sur les mini séjours : 10 % sur le prix du séjour si vous avez un 2<sup>e</sup> enfant inscrit sur le même séjour et 20 % à partir du 3<sup>e</sup> enfant et des suivants inscrits sur le même séjour.

## Inscription

Toutes les activités et les mini séjours proposés sont organisés dans le cadre des activités régionales du CER SNCF Mobilités Paris-Nord et sont exclusivement réservées aux agents SNCF de la région de Paris-Nord, PS 25, à leurs ayants droit, aux retraités et au personnel du CER.

**Attention !** Le nombre de places est limité. Les dossiers d'inscription complets doivent parvenir au siège du CER avant la date limite d'inscription (le cachet de la poste ne fait pas foi ; pas de courrier interne).

Les fiches d'inscription pour la famille ou la jeunesse sont disponibles au CER Mobilités Paris-Nord dans les installations et sur le site [www.cerpno.com](http://www.cerpno.com). Elles doivent être adressées au CER SNCF Mobilités Paris-Nord ou ALSH et être obligatoirement accompagnées des photocopies de la carte SNCF de l'agent ou de l'enfant, de l'avis d'imposition 2016, du dernier bulletin de salaire et du règlement.

**Pour les activités famille/adultes**, sur certaines activités, les cheminots de moins de 30 ans ou ayant moins de 3 ans d'ancienneté à la SNCF, se verront appliquer la tranche 1 (T1). Un justificatif sera demandé (bulletin de salaire ou contrat de travail).



**Attention !** L'inscription n'est définitive qu'après la confirmation écrite du CER. Au cas où le nombre d'inscrits serait insuffisant, le CER se réserve le droit d'annuler le séjour.

## Le courrier du CER

185, rue du faubourg St-Denis 75010 Paris.  
Tél. 01 53 20 66 36 / 212 033.  
[www.cerpno.com](http://www.cerpno.com)

## Critères d'attribution

Si le nombre d'inscrits à une activité est supérieur au nombre de places disponibles :

1. Nous refuserons tout d'abord les personnes ayant déjà participé à une activité similaire durant l'année N et N-1.
2. Ensuite, nous refuserons en fonction du nombre d'activités auxquelles vous avez participé pour l'année N et N-1.
3. Enfin, si le nombre d'inscrits restant est encore supérieur au nombre de places disponibles, nous effectuerons un tirage au sort.

## Remboursement

Le CER vous remboursera les sommes versées :

1. En cas de force majeure (maladie attestée par un certificat médical, accident, refus de congés...).
2. Si le CER vous a refusé sur l'activité demandée.

## Annulation

Le CER peut être amené à annuler une inscription ou une activité pour les raisons suivantes :

1. Nombre d'inscrits insuffisant pour réaliser l'activité.
2. Événements divers (climat, annulation par nos partenaires, risques divers...).

Dans tous ces cas, le CER pourra vous proposer une activité équivalente à une autre période ou effectuera le remboursement.

Directeur de publication : Christophe Péchon.  
Responsable de la communication : Carole Van Ballaer.  
Conception et réalisation : Comtown Productions.  
Impression : Rivet Presse Édition Limoges.  
Photos de une : DR, Futuroscope.  
Photos non contractuelles.



# Arbre de Noël 2017

**Gare de Beauvais, permanences de Crépy-en-Valois  
et Roissy 2, Dépôt Traction d'Erment**

Mardi 5 décembre 2017, de 11 h à 17 h.

**ALSH du Bourget, de Chambly, de Mitry-Mory  
et de Nogent-sur-Oise**

Mercredi 6 décembre 2017, de 11 h à 17 h.

**Local Équipement de Compiègne,  
restaurant d'entreprise de Joncherolles,  
salle des OS du Landy**

Jeudi 7 décembre 2017, de 11 h à 17 h.

**Restaurant d'entreprise de Paris-Nord**

Du lundi 11 au vendredi 15 décembre 2017, de 10 h à 17 h.

---

JOURNÉE RETARDATAIRES ET JOUETS D'OFFICE

---

**Salle d'hôtes, restaurant de Paris-Nord**

Mercredi 20 décembre 2017, de 10 à 17 h.